



Montréal, le 9 février 2016

Par courriel

À : Tous les participants

Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier de la Régie : R-3699-2009 – Phase 2

Chère consoeur, chers confrères,

Dans sa décision D-2016-011, la Régie de l'énergie (la Régie) demande au Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur) de lui indiquer le délai requis pour le dépôt de la version anglaise du Guide des sanctions (le Guide) au plus tard le 4 février 2016.

Dans sa correspondance du 4 février dernier, le Coordonnateur évalue qu'il sera en mesure de fournir la version anglaise du Guide au plus tard le 31 mars 2016.

La formation chargée du dossier me prie de vous communiquer l'échéancier qu'elle prévoit pour l'examen de la version anglaise du Guide.

La Régie invite les intervenants à lui faire parvenir leurs commentaires sur cette version anglaise au plus tard le **15 avril 2016 à 16 h**. Le Coordonnateur pourra répliquer à ces commentaires, le cas échéant, au plus tard le **22 avril 2016 à 16 h**.

Veuillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml